



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16419

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conditions d'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les collèges. En effet, avec la mise en place progressive des itinéraires de découverte (IDA) dans les classes de 5e (depuis la rentrée 2002) et de 4e (rentrée 2003), l'enseignement de l'histoire-géographie se trouve amputé d'une demi-heure par semaine. La réduction de l'enseignement de ces disciplines est d'autant plus préoccupante que leurs finalités civiques figurent expressément dans leurs programmes. Au moment où les tentatives d'ingérence d'organisations et de personnalités religieuses se font croissantes pour influencer sur le contenu des enseignements, les professeurs d'histoire-géographie sont appelés à jouer un rôle important pour défendre le principe de laïcité et favoriser le dialogue interculturel entre les élèves. Il lui demande s'il pourrait l'informer des mesures qu'il compte prendre pour améliorer la situation de l'enseignement de ces disciplines dans les collèges à la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement scolaire ont tenu à rappeler clairement les principes qui doivent animer la vie en commun dans les établissements scolaires, à commencer par le premier d'entre eux, la laïcité liée à la tradition républicaine des droits de l'homme (conférence de presse du 27 février 2003). L'enseignement de l'histoire et de la géographie contribue de manière fondamentale à mieux faire comprendre et respecter un principe qui est au fondement de l'école républicaine : ses finalités intellectuelles, civiques, patrimoniales et culturelles sont inscrites dans les programmes à tous les niveaux, à celui du collège en particulier. L'organisation des enseignements dans les classes de sixième et dans le cycle central (arrêtés du 14 janvier 2002) a également confirmé l'étroite association de l'histoire et de la géographie avec l'enseignement des concepts et des valeurs liés au programme d'éducation civique en les inscrivant ensemble dans le tronc commun des enseignements fixés par les nouvelles grilles-horaires des élèves à raison de trois heures hebdomadaires. Cet horaire peut être majoré d'une heure lorsque cette discipline participe à un itinéraire de découverte (IDD). Dispositif au service des enseignements du cycle central, les IDD, en mettant en évidence les convergences disciplinaires, doivent aider les professeurs à mettre en oeuvre une véritable démarche interdisciplinaire. En ce sens, les IDD constituent un mode d'enseignement contribuant à l'acquisition des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes. Il s'agit de permettre aux élèves de dépasser la mosaïque des savoirs pour être capables, à terme, d'appréhender globalement le monde et d'exercer cette intelligence critique qui fonde la véritable tolérance. Dans cette perspective, l'enseignement de l'histoire et de la géographie et de l'éducation civique joue un rôle qui est appelé à se renforcer. Comme le ministre le soulignait en demandant une relecture de l'ensemble de programmes du collège, ce sont bien la maîtrise des langages et la constitution d'un socle commun fondé sur des valeurs partagées qui doivent être aujourd'hui recherchées.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16419

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2855

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5237